

**COMMUNE DE HOMMARTING**

**ARRETE N° 2022 – 011 DU 28 FEVRIER 2022**

**Circulations sur les voies urbaines**

Le Maire de la Commune de HOMMARTING,

Vu le code des communes,

Vu le code de la route,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Régions, Départements et des communes,

Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prendre toutes les mesures à assurer la sécurité et commodité de la circulation sur les voies urbaines,

**En raison de la réalisation des branchements eau potable et assainissement, Rue des Vergers à HOMMARTING, par l'entreprise REICHART, pour la période du lundi 07 mars 2022 et jusqu'à la fin des travaux :**

- **la circulation sera alternée et le stationnement sera interdit dans la zone des travaux.**

**ARRÊTÉ**

**Article 1 : A compter du 07 mars 2022 et jusqu'à la fin des travaux, en raison de la réalisation des branchements eau potable et assainissement, Rue des Vergers à HOMMARTING :**

- **la circulation sera alternée et le stationnement sera interdit dans la zone des travaux.**

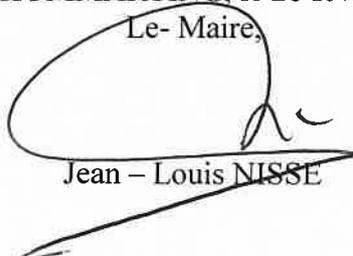
**Article 2 :** Une signalisation routière sera assurée par l'entreprise.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- L'entreprise REICHART,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Sarrebourg.

Fait à HOMMARTING, le 28 février 2022



Le- Maire,  
  
Jean – Louis NISSE